

Temps de l'enfant : un rapport ambitieux... mais trop éloigné du terrain

Lancée le 2 mai 2025 par le président de la République, la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant a réuni pendant six mois 133 citoyens tirés au sort. Leur rapport final, adopté le 23 novembre 2025, formule 20 propositions pour repenser globalement les rythmes scolaires, les activités, la vie familiale et les temps de repos des enfants. La Convention dénonce notamment une organisation actuelle : - fragmentée entre temps scolaire, périscolaire, extrascolaire - incohérente avec les besoins biologiques des enfants - marquée par de fortes inégalités territoriales et de mobilité - et un environnement où la pression de performance devient excessive. L'objectif affiché est donc de remettre l'enfant au centre, et non les contraintes des adultes.

Quelles sont les principales propositions ?

- Semaine de 5 jours (lundi–vendredi).
- Alternance 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances et passage de 3 à 2 zones.
- Début des cours à 9h au collège et au lycée.
- Matin : apprentissages fondamentaux ; après-midi : projets pratiques, culturels et sportifs.
- Cours de 45 minutes et véritables temps de pause.
- Pause méridienne d'1h30 minimum.
- Devoirs principalement réalisés à l'école.
- Un séjour ou voyage par an pour tous les élèves.
- Plan de rénovation du bâti sur 20 à 30 ans.
- Création d'un ministère de l'Enfance et de projets éducatifs de territoire rénovés.

Pour le SYNEP CFE-CGC, le rapport a le mérite de proposer une réflexion globale, cohérente et documentée sur les temps de l'enfant. Nous saluons notamment : - le début des cours à 9h, conforme aux connaissances chronobiologiques - des journées plus équilibrées - la volonté de renforcer l'accès aux projets culturels - l'attention portée au bien-être et à la santé mentale.

Cependant, plusieurs points essentiels nous interpellent :

- **Les moyens** : rénovation du bâti, ateliers pratiques, transports, ouverture élargie des établissements... rien ne pourra se faire sans financements massifs et pérennes.
- **Les ressources humaines** : réorganiser les temps, proposer de nouvelles activités, accueillir davantage... tout cela exige du personnel supplémentaire.
- **Les établissements privés hors contrat** : souvent plus fragiles et moins dotés, ils nécessitent un cadre souple et adapté, respectueux de leurs spécificités.
- **Le ministère de l'Enfance** : pourquoi pas... mais pas au prix d'une bureaucratie supplémentaire !

Le SYNEP CFE-CGC rappelle que si ce rapport ouvre une réflexion stimulante, il demeure éloigné de la réalité du terrain. Une fois de plus, on réforme l'école sans réellement intégrer celles et ceux qui la font vivre au quotidien. De plus, en écartant largement les enseignants, cette Convention citoyenne commet une erreur méthodologique majeure : c'est un peu comme organiser une convention citoyenne sur le métier de plombier... sans un seul plombier dans la salle.

Beaucoup d'idées, parfois pertinentes, **mais un risque évident** : produire des propositions déconnectées, difficilement applicables, voire contre-productives. Le SYNEP CFE-CGC continuera donc de porter une exigence simple et non négociable : pas de réforme durable sans les professionnels de l'éducation.

Sylvie TUROWSKI

1/2

Accéder à la hors-classe et à la classe exceptionnelle pour les enseignants agents de l'État

L'accès aux grades supérieurs, hors-classe puis classe exceptionnelle, constitue une étape importante dans le déroulé de carrière des enseignants. Pourtant, les règles ont évolué et demeurent parfois opaques pour les personnels. Le SYNEP CFE-CGC fait le point.

L'accès à la hors-classe repose désormais sur deux critères : l'avis du recteur (fondé sur ceux du chef d'établissement et de l'inspection) et l'ancienneté au-delà de deux ans dans le 9^e échelon. Cet accès n'est plus lié à un rendez-vous de carrière, mais à l'expérience et à l'investissement du maître sur la durée. Toutefois, l'avis attribué est définitif : un avis défavorable ou seulement favorable pénalise durablement l'enseignant. Le SYNEP CFE-CGC dénonce cette rigidité qui fige des situations parfois injustes.

Pour la classe exceptionnelle, il n'existe plus qu'un vivier : il faut avoir atteint le 5^e échelon de la hors-classe, ou le 4^e pour les agrégés. La promotion est automatique après examen des dossiers, avec un avis « Très favorable », « Favorable » ou « Défavorable » donné par l'inspecteur et le chef d'établissement. Là encore, l'avis très favorable est pérenne, avantagéant certains collègues et bloquant d'autres.

Le SYNEP CFE-CGC conseille de tenir à jour l'i-professionnel, seule interface permettant de valoriser les actions, responsabilités, projets et missions accomplis par l'enseignant. Mais les promotions sont strictement contingentées : chaque année, seuls 10,5 % des maîtres d'un corps peuvent accéder à la classe exceptionnelle, ce qui signifie que la majorité n'y parviendra jamais, quelle que soit sa valeur. Le syndicat rappelle que la pérennisation des avis verrouille les carrières, déconnecte la reconnaissance de l'investissement réel souvent invisible, et nourrit frustration et découragement au lieu de renforcer l'attractivité du métier.

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est urgent de revoir un système qui fige les carrières au lieu de reconnaître les compétences réelles des maîtres. Nous demandons la fin des avis pérennes, davantage de transparence et un fonctionnement plus équitable.

Le SYNEP CFE-CGC est résolument favorable à un avancement vers la hors-classe et la classe exceptionnelle fondé sur le mérite, c'est-à-dire sur l'engagement professionnel, la qualité du travail, l'investissement pédagogique et la contribution réelle à la réussite des élèves.

Ces grades ne doivent ni devenir des récompenses distribuées de manière arbitraire, ni se transformer en palmarès confidentiels : ils doivent constituer **des perspectives accessibles et motivantes**, pour toutes celles et ceux qui s'investissent pleinement dans leur métier.

Nous continuerons de défendre un déroulement de carrière lisible, juste et qui reconnaîsse enfin le professionnalisme des maîtres.

Sylvie TUROWSKI

**

Élections professionnelles

UES ACE EDUCATION, 75013 Paris, regroupant ACE EDUCATION, ESDAC HOLDING, ENAAI, et CMH.

A la suite de notre alerte (lettre d'infos n°188) nous avons présenté 2 listes dans le collège « Cadres ». Avec une représentativité de 33.3% pour l'encadrement, nous avons 3 élus titulaires et 2 suppléants sur les 5 sièges du collège « Cadres ». Une déléguée syndicale sera prochainement nommée.

2/2